

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

#### **SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

### **DELIBERATION N° 2024-110**

Objet: Modification d'un poste à la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2025.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

**Vu** Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur;

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 16 décembre 2024 ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens;

Attendu que la présente délibération vient modifier partiellement la délibération n°2024-092 du 20 novembre 2024 et qu'elle ne modifie pas la volumétrie des postes ouverts au titre de la campagne 2025,

**Approuve** la modification de deux profils de postes inscrits dans la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2025 selon le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 24 pour et 2 abstentions.								
Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents et représentés : <b>34</b>								
Fait à Nice, le 20 décembre 2024								

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-110 TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 23 décembre 2024

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 23 décembre 2024



## MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



#### Annexe

ID	Type de recrutement	Section CNU	Profil	Composante principale	Poste demandé	Article de recrutement	ARBITRAGES	Commentaires
52	Concours	Section 27 - Informatique	Modèles et méthodes pour le traitement et interaction de bases de données hétérogènes	POLYTECH	MCF	Article 26.1	non	Classé 8 <sup>e</sup> par la composante, donc n'est pas approuvé
48	Concours	Section 27 - Informatique	Interactions 3D pour Réalités Étendues	POLYTECH	MCF	Article 26.1	Oui	Classé 2 <sup>e</sup> par la composante, redéploiement du support de poste
22	Concours	Section 11 - Études anglophones	Interculturalité, narrativité, médias Littérature britannique, traduction, narrativité	EUR CREATES	PR	Article 46.1	Oui	Modification de l'intitulé de poste par manque de vivier, mention en rouge supprimée du profil